



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **société Gianni Gastro Sàrl**, 1963 Vétroz
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Liquidation officielle cf. art. 731b CO
Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des
Faillites dès le 22 juin 2012 :
 - 1.L'inventaire
 - 2.L'état de collocationUn délai de 10 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
 - 1.Porter plainte contre les opérations d'inventaire (notam-
ment art. 32 al. 2 OAOF) concernant les biens insaisissables.
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
 - 2.Intenter action contre l'état de collocation ; sinon, il sera ac-
cepté (art. 250 LP).Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés
à l'Office des Faillites de Conthey.

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

00783531

